

Rapport de contrôle de l'inspection des installations classées		
Référence : 20190724-RAP-UDA-S2-146-JMT		
Nom et adresse de l'établissement contrôlé		Code DREAL
UNILEVER FRANCE HPC 235 avenue Charles De Gaulle, 01150 SAINT-VULBAS		S3IC 61.2270 Priorité DREAL <input type="checkbox"/> PN <input checked="" type="checkbox"/> AE <input type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre : Régime <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC SEVESO <input type="checkbox"/> HAUT <input checked="" type="checkbox"/> BAS
Activité principale : Fabrication de détergents		
Date du contrôle : 4 juillet 2019		
Inspecteur(s) : Jean Michel TEPPE		
Type de contrôle		
<input type="checkbox"/> Inspection approfondie	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection planifiée
<input checked="" type="checkbox"/> Inspection courante	<input type="checkbox"/> Inspection inopinée	<input type="checkbox"/> Inspection circonstancielle
<input type="checkbox"/> Inspection ponctuelle		
Circonstances du contrôle		
<input checked="" type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL	<input type="checkbox"/> Plainte	
<input type="checkbox"/> Incident/Accident du	<input type="checkbox"/> Autre :	
Thème(s) du contrôle Inspection REACH / CLP		
Principale(s) installation(s) contrôlée(s) Stockages produits dangereux		
Référentiel(s) du contrôle Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 12 août 1996 modifié Règlement (CE) n° 1907/2006 du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)		
Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)		
Nom	Société	Qualité
M. Fabrice LUGOT	UNILEVER	technicien environnement Saint-Vulbas
M. Fabrice GETAS	UNILEVER	responsable HSE
M. Pascal HEULIN	UNILEVER	technicien sécurité
Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant DREAL : <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input checked="" type="checkbox"/> PRICAE <input type="checkbox"/> Cellule <input type="checkbox"/> Autre : UD-A	

Constats de l'inspection

I. Présentation de l'entreprise :

La société UNILEVER FRANCE HPC INDUSTRIES, dont le siège social est situé à SAINT-VULBAS, est spécialisée dans la fabrication de détergents à usage domestique, et bénéficie de l'arrêté préfectoral du 12 août 1996 modifié autorisant et réglementant ses activités.

Dans le cadre de ses procédés de fabrication, l'exploitant met en œuvre des substances ou mélanges chimiques présentant, lors de leur utilisation ou leur stockage, une ou plusieurs propriétés dangereuses.

Le but de la visite d'inspection du 5 juin 2019 était de contrôler les conditions de stockage et de mise en œuvre des produits chimiques au regard des prescriptions de leurs fiches de données sécurité (inspection REACH/CLP).

II. Synthèse de la visite - constatations :

Produits chimiques stockés ou utilisés

Dans le cadre de la fabrication de détergents, l'exploitant met en œuvre différents produits dangereux. Sur la liste des produits dangereux remise à l'inspection, trois produits chimiques notamment présentent à la fois plusieurs catégories de risques : la soude caustique, le carbonate de sodium peroxyhydraté, et le parfum Griffin Focus.

Préalablement à la visite d'inspection, l'exploitant a fait parvenir à l'inspection les fiches de données de sécurité de ces trois produits dans leur dernière mise à jour.

Trois fiches d'inspection ont été établies conformément au canevas d'inspection REACH/CLP publié le 18 avril 2019 sur l'intranet de la DREAL. Ces trois fiches mentionnant les observations ou les écarts relevés lors de la visite sont jointes en annexe du présent rapport.

Soude caustique

La soude caustique liquide est utilisée dans la fabrication du produit SUN RINÇAGE. Elle est stockée dans un silo de 30 m³ placé au niveau du sol sur rétention. Une pompe de relevage permet l'alimentation des silos journaliers situés en toiture. La soude est ensuite distribuée dans la mélangeuse située dans les étages.

La livraison s'effectue tous les trimestres environ par l'intermédiaire de camions citernes sur une aire de dépotage placée sur rétention.

Il a été notamment constaté lors de la visite :

- la présence des mentions de dangers H314 et H290 sur l'étiquette d'identification du produit présente sur la cuve ;
- la présence des conseils de prudence au format texte (absence des phrases P ou S) ;
- l'absence d'extincteur à proximité du stockage (un extincteur sur roues est cependant présent en périphérie de l'aire de dépotage) ;
- la présence de produit absorbant, d'un tapis d'obturation, et d'une douche individuelle placée à l'extérieur à proximité immédiate du stockage ;
- la présence d'équipements individuels de protection, autant pour les visiteurs que pour les chauffeurs poids-lourds.

Carbonate de sodium peroxyhydraté

Le percarbonate en granulés est utilisé dans la fabrication des pastilles de lavage pour lave-vaisselle. Il est stocké sous forme de poudre d'une densité de 1,1 au sein d'un silo de 140 tonnes placé en extérieur sur rétention. Aucune manipulation de produit n'est effectuée à la main, une pompe de relevage assure le remplissage des mélangeuses situées dans les étages qui alimentent les lignes de production.

Il a été notamment constaté lors de la visite :

- la présence des mentions de dangers H272, H302 et H318 sur l'étiquette d'identification du produit présente sur le silo ;
- la présence des conseils de prudence au format texte accompagnés des pictogrammes associés ;
- l'absence du numéro ORFILA en rubrique 1.4 de la FDS ;
- la présence d'un système de refroidissement constant par veine d'air sec au sein du silo, le produit devant être protégé de la chaleur ;
- la présence d'un aspirateur mobile à proximité en cas de déversement.

Parfum Griffin Focus

Les parfums Griffin sont incorporés dans la fabrication des différents produits de lavage, liquides ou en tablettes. Il existe cinq parfums différents (Aquamarine, Focus, Focus Plus, New Focus, Lassi) conditionnés en conteneurs métalliques de 1000 litres. Ces conteneurs (ainsi que cinq conteneurs de réserve) sont stockés sur rétention et sous hotte aspirante à l'intérieur des bâtiments au rez-de-chaussée.

Aucune manipulation de produit n'est effectuée, les prélèvements sont réalisés par l'intermédiaire d'une pompe doseuse jusqu'aux mélangeuses.

Il a été notamment constaté lors de la visite :

- la présence des mentions de dangers H315, H319, H317 et H411 sur l'étiquette d'identification du produit présente sur le rack de stockage du Griffin Focus ;
- la présence des conseils de prudence au format texte accompagnés des pictogrammes associés ;
- l'absence du numéro ORFILA en rubrique 1.4 de la FDS ;
- la présence de produit absorbant et d'extincteurs à eau et à poudre à proximité des stockages.

Constat n° 1 :

Référence	Conclusion	Référence réglementaire
Constat n° 1	<input type="checkbox"/> Pas d'observation <input checked="" type="checkbox"/> Observation <input type="checkbox"/> Non-conformité	Circulaire DRT n° 13 du 24 mai 2006 relative à l'emballage et l'étiquetage des substances et des préparations dangereuses, section B 2.2. Numéro d'appel d'urgence <i>La première rubrique, identifiant la substance ou la préparation et le responsable de la mise sur le marché, comporte l'obligation d'inscrire le numéro de téléphone d'appel d'urgence de l'organisme agréé prévu au quatrième alinéa de l'article L. 231-7 du code du travail, ainsi qu'à l'article L. 1342-1 du code de la santé publique.</i>

Le numéro Orfila (INRS 01.45.42.59.59), qui permet actuellement d'avoir accès au numéro du centre anti-poison le plus proche, est absent de la rubrique 1.4 des fiches de données de sécurité du carbonate de sodium peroxyhydraté et du parfum Griffin.

Il est demandé à l'exploitant d'informer son fournisseur de l'absence de ce numéro d'urgence Orfila sur les fiches de données de sécurité.

III. Suites :

Suites données par l'inspection

- Observations ou non-conformités à traiter par courrier
- Proposition de suites administratives (APMD, amende administrative, consignation, etc.)
- Proposition de renforcement, modification ou mise à jour des prescriptions
- Autre(s) : pas d'observation

Synthèse des suites :

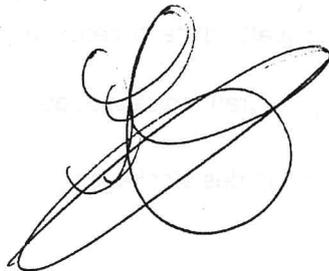
Cette visite a permis de vérifier la conformité des conditions de stockage et de mise en œuvre des produits chimiques au regard des prescriptions de leurs fiches de données sécurité établies vis-à-vis du règlement (CE) n° 1907/2006 du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.

Il est cependant demandé à l'exploitant d'informer ses fournisseurs de carbonate de sodium peroxyhydraté et de parfum Griffin de l'absence du numéro d'urgence Orfila sur les fiches de données de sécurité.

Les fiches de constat établies lors de la visite sont jointes en annexe du présent rapport.

Le rédacteur

Bourg-en-Bresse, le 29 juillet 2019
l'inspecteur de l'environnement



JM. TEPPE

Le vérificateur

Bourg-en-Bresse,
le chef de subdivision

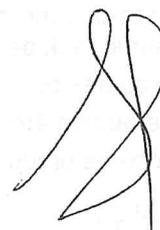


Date :
2019.07.30
10:18:14
+02'00'

P. ANTOINE

L'approbateur

Bourg-en-Bresse,
l'adjoint au chef d'unité départementale



Date :
2019.07.3
1
08:32:55
+02'00'

Jean-Pierre SCALIA